

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Ploubezre

Introduction

Trégor Bicyclette milite et agit depuis 15 ans pour développer l'usage du vélo à titre utilitaire, familial et de loisir. Mais force est de constater que le vélo n'est toujours pas pris au sérieux comme moyen de transport à part entière. Trégor Bicyclette souhaite changer de braquet et entend profiter de la prochaine mandature pour devenir un partenaire privilégié des municipalités. Nous souhaitons un engagement ferme des listes en lice sur les points ci-dessous.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Les villes et collectivités françaises qui sont volontaristes dans leurs aménagements cyclables y investissent environ 25€ par an et par habitant. Pour notre commune de 3 600 habitants, cela représenterait environ la somme de 500 000 euros sur votre mandature de 6 ans. Vous engagez vous à consacrer un budget spécifique au développement du vélo, et si oui, pour quel montant ?*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Dans les deux mois suivant les élections, nommer un/e "madame ou monsieur vélo" au niveau de la commune, si possible en binôme avec une personne des services techniques de la commune. Suite à cette nomination, s'engager à ce que ce binôme rencontre Trégor Bicyclette tous les six mois pour faire un point d'avancement des actions concernant le vélo sur la commune.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Lannion, Ploulec'h, Tonquédec et Plouaret.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°6 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Vous le savez, les personnes âgées et les enfants de moins de 12 ans sont les plus sensibles à la pollution, notamment la pollution due à la circulation automobile. Vous engagerez vous à réduire le trafic automobile autour des écoles chaque matin pour privilégier un accès piéton et vélo pour les 100 derniers mètres d'accès à l'école ?

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Promouvoir une culture vélo

Action n°8 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°9 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.